



71 Avenue du Corps Franc Pomiès
40280 Saint Pierre du Mont
Tél. : 05 58 75 03 24
www.autoclub40.fr

Formation Initiale

Taxi - CCPCT

Session 2025

Agréments :

- Formation Professionnelle 754 001 544 40
- QUALIOP1 certificat B03047
- Taxi 2009 40 02



LE METIER DE CONDUCTEUR DE TAXI

► Rôle du conducteur de Taxi :

Ce métier consiste à conduire des clients jusqu'à leur destination, effectuer les transports scolaires, médicaux ou de colis moyennant le paiement d'une course.

Selon s'il travaille à la ville ou à la campagne, son activité peut être très différente et il sera amené à travailler auprès de publics diversifiés.

► Profil :

Ce métier offre une certaine liberté au niveau des horaires et de l'organisation de son temps de travail.

Pour être un bon conducteur de taxi, un certain nombre de qualités s'impose :

- aimer la conduite
- être prudent
- rester calme quel que soit l'état de la circulation
- être sociable et courtois
- être ponctuel

► Débouchés :

Le chauffeur de Taxi peut être salarié. Il peut aussi choisir de se mettre à son compte comme artisan indépendant ou s'affilier à un réseau qui répartit les appels de clientèle.

Certains chauffeurs orientent leur activité vers des transports spécialisés : scolaires, handicapés, livraison de médicaments, organisation de circuits touristiques...



COMMENT DEVENIR CONDUCTEUR DE TAXI

► Définition

Pour devenir conducteur de taxi, il est nécessaire d'obtenir le Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi (CCPCT).

► Conditions de candidature à l'examen CCPCT prérequis

L'action de formation est ouverte aux personnes titulaires du permis de conduire de catégorie B en cours de validité et dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire prévu à l'article L223-1 du code de la route.

Vous ne devez pas avoir fait l'objet dans les dix ans qui précèdent sa demande, d'un retrait définitif de la carte professionnelle de conducteur de taxi en application de l'article 2 bis de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995, modifiée, relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi.

Vous ne devez pas avoir fait l'objet dans les cinq ans qui précèdent sa demande, d'une exclusion pour fraude lors d'une session à l'examen de CCPCT.

L'exercice de l'activité de taxi est incompatible avec les condamnations inscrites au bulletin numéro 2 du casier judiciaire telles que fixées à l'article 5 du décret n°2009-72 du 20 janvier 2009 relatif à la formation et à l'examen professionnel de conducteurs de taxis.

► Prè-requis :

Satisfaire aux tests de niveaux proposés par le centre de formation ; test de français, d'anglais, de sécurité routière.

► Equivalences et passerelles :

Il n'y a pas d'équivalences et passerelles pour la formation initiale CCPCT Taxi

► Modalités de l'examen CCPCT

Une session d'examen est organisée chaque année dans les Landes. L'examen CCPCT est en 2 parties. Une partie admissibilité et une partie admission.

Date d'examen admissibilité : le **Mardi 29 avril 2025**

Date d'examen admission : **Juin 2025** (date d'examen non communiquée par la Chambre des Métiers).



► Formation admissibilité CCPCT:

Objectifs généraux :

- passer avec succès les épreuves d'admissibilité à l'examen CCPCT.
- actualiser ses connaissances en matière de code de la route
- apprendre la réglementation nationale spécifique au taxi
- développer ses connaissances en droit des sociétés et droit social, fiscalité et comptabilité relatifs à l'activité de chauffeur de taxi
- savoir interpréter une carte routière et se déplacer tout en appliquant un tarif réglementaire

Objectifs spécifiques admissibilité CCPCT :

Module A : REGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DES PERSONNES

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers/ taxi, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;
- Connaître les obligations relatives aux conducteurs : condition d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue ;
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels ;
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;



- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur roue et leurs prérogatives respectives, savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule ;
 - Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;
 - Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques du covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
 - Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

Module B : GESTION

- Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité ;
- Connaître les obligations et documents comptables ;
- Connaître les charges entrants dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
- Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;
- Connaître les principes de l'amortissement.

Module C : SECURITE ROUTIERE

- Savoir appliquer les règles du code la route ;
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage des stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'usage du téléphone dans les véhicules ;
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident ;
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;



- Connaître les sanctions des infractions au code la route ;
- Connaître la réglementation du permis de conduire ;
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

Module D : FRANCAIS

- Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports ;
- Comprendre et s'exprimer en français pour accueillir la clientèle, comprendre les demandes des clients, interroger les clients sur leur confort, tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport prendre congé des clients.

Module E : ANGLAIS

- Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues pour accueillir la clientèle, comprendre les demandes simples des clients, demander des renseignements simple concernant le confort de la clientèle, tenir une conversation très simple durant le transport, prendre congé des clients.

Module FT : CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DE LA REGLEMENTATION LOCALE (spécifique aux conducteurs de taxi)

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
- Connaître la réglementation locale en vigueur.

Module GT: GESTION COMPETENCES SPECIFIQUES TAXIS

- Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)
- Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement.



► **Examen admissibilité CCPCT :**

- **A : Réglementation du transport public particulier des personnes**
Durée de l'épreuve 45 min / coef.3 / note éliminatoire ≤ 6
- **B : Gestion :**
Durée de l'épreuve 45 min / coef.2 / note éliminatoire ≤ 6
- **C : Sécurité routière :**
Durée de l'épreuve 30 min / coef.3 / note éliminatoire ≤ 6
- **D : Capacité d'expression et de compréhension de la langue française :**
Durée de l'épreuve 30 min / coef.2 / note éliminatoire ≤ 6
- **E : Capacité d'expression et de compréhension de la langue anglaise :**
Durée de l'épreuve 30 min / coef.1 / note éliminatoire ≤ 4
- **FT: Connaissance du territoire et de la réglementation locale :**
Durée de l'épreuve 20 min / coef.3 / note éliminatoire ≤ 6
- **GT : Gestion propre à l'activité :**
Durée de l'épreuve 30 min / coef.3 / note éliminatoire ≤ 6

► **Date de la formation admissibilité :** Du lundi 10 mars 2025 au Mardi 29 avril 2025.

► **Durée : 203 heures**

► **Qualification et fonctions des intervenants :**

- **Jean Bourgoïn**, Président.
- **Nolwenn CORNE**, Responsable pédagogique
- **Sylvie Laurent Gaillard**, Français et Anglais.
- **Stéphanie JORGE**, formatrice CCPCT
- **Céline DALLIER**, expert-comptable
- **Svetlana MARTINOVIC**, Sécurité Routière

► **Méthodes et outils pédagogiques :**

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédias.
- Documentation professionnelle et relative aux matières enseignées.

► **Mode d'évaluation des acquis :**

- Contrôle continu dans chaque matière
- Examen blanc en fin de formation

► **Réussite examen admissibilité :**

Avoir été reçu à l'admissibilité (c'est-à-dire avoir eu 10/20 sur l'ensemble des épreuves mentionnées auparavant, sans la présence d'aucune note éliminatoire) pour se présenter à l'épreuve de l'admission. **Taux d'obtention admissibilité sur ces 4 dernières années : 100%**



► Formation admission CCPCT:

Objectifs généraux :

- connaître les différents itinéraires.
- savoir effectuer une course en utilisant les équipements spéciaux.
- développer sa capacité d'accueil et son sens commercial.

Objectifs spécifiques admissibilité CCPCT :

A.1 - Conduire en sécurité et respecter le code de la route :

Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomérations, voies rapides, autoroutes) ;
Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements... ;
Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et tirer les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe... ;
Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles, comprendre les intentions des autres usagers...) ;
Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques) ;
Respecter les distances et marges de sécurité ;
Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues) ;
Appliquer les principes d'éco-conduite.

A.2- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers :

Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule lors des changements d'allure (utilisation des freins et de l'accélérateurs), lors des changements de direction (maniement du volant, trajectoire), lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesses automatique) ;
Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...).

A.3 - Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages : Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement ; Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse...) ; Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises,



savoir installer d'éventuels objets fragiles...) ; Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour les prendre en charge ;

B- Relation client :

B.1- Avoir une présentation générale et attitude adaptées :

- Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale ; Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, accueil des personnes à mobilité réduite...) ; Être discret, courtois et respectueux du client.

B.2- Savoir accueillir le client, se comporter durant le parcours et prendre congé : Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité ;

C- Construction du parcours et accompagnement touristique :

C.1- Savoir élaborer et suivre un parcours : Elaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients ; Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire) et utiliser un plan ou une carte routière) ; Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux...);

Construire immédiatement, en réponse à la demande du client pris en charge, l'itinéraire le plus adapté en s'appuyant sur la connaissance du territoire ; Connaître et savoir appliquer la réglementation locale de l'exploitation des taxis.

C.2- Savoir délivrer des informations touristiques et pratiques : Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux, etc).

▶ **Date de la formation admission** : à partir du Lundi 12 mai jusqu'au jeudi 12 juin 2025.

▶ **Durée** : 40 heures

▶ **Qualification et fonctions des intervenants** :

- **Jean Bourgoïn**, Président.
- **Nolwenn CORNE**, Responsable pédagogique
- **Sylvie Laurent Gaillard**, Français et Anglais.
- **Stéphanie JORGE**, formatrice CCPCT
- **Céline DALLIER**, expert-comptable
- **Svetlana MARTINOVIC**, Sécurité Routière

▶ **Méthodes et outils pédagogiques** :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédias.
- Véhicule taxi-école.



▶ **Mode d'évaluation des acquis :**

- Mises en situation d'examen
- Examen blanc en fin de formation

▶ **Réussite examen admission :**

Obtenir une note minimum de 12/20 sur l'ensemble des épreuves mentionnées auparavant, sans la présence d'aucune note éliminatoire) pour se présenter à l'épreuve de l'admission.

**Taux d'obtention admission sur ces 4 dernières années : 80% au premier passage
100% au repêchage.**

FINANCEMENTS POSSIBLES DE LA FORMATION

▶ Certains candidats financent à titre individuel leurs frais de formation. D'autres obtiennent une prise en charge partielle ou totale de leur formation. Les possibilités dépendent du statut du candidat.

▶ **Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez obtenir un financement total ou partiel:**

- par le Pôle Emploi dans le cadre d'une AIF.
- par la Région
- par le CPF

▶ **Si vous êtes salarié et voulez-vous perfectionner ou changer de profession, la formation peut être prise en charge par votre employeur dans le cadre de la formation continue :**

- par l'OPCO de votre entreprise
- par Transition Pro

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION HANDICAP

Si votre situation personnelle nécessite des adaptations, en cas de handicap ou de troubles des apprentissages, merci de prendre contact avec notre référente afin de co-construire ensemble les conditions de votre accueil et de votre réussite dans le parcours de formation.

Pour tout renseignement concernant **vosre inscription ou d'ordre administratif**, vous pouvez contacter :

Audrey BATZ, psychologue et référente handicap :
abatz@autoclub40.fr – 05.58.75.03.24.